

# LE PETIT PROVENÇAL

Journal Quotidien d'Union Nationale

N° 18.746 — TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE — VENDREDI 25 SEPTEMBRE 1914

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

75, Rue de la Darse, 75 — Marseille

## ABONNEMENTS

Marseille, Bonches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Gard, 8 Mois 6 Mois Un An  
et Basses-Alpes 15 fr. 12 fr. 20 fr.  
Autres départements et l'Algérie 18 fr. 14 fr. 25 fr.  
Étranger (Union postale) 20 fr. 17 fr. 30 fr.  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois  
Ils sont reçus à l'Administration du Journal et dans tous les Bureaux de Poste

## ANNONCES

Annonces Anglaises, la ligne : 1 fr. — Réclames : 1.75. — Faits divers : 3 fr.  
Après Chronique Locale, la ligne : 5 fr. — Chronique Locale : 10 fr.  
Les insertions sont exclusivement reçues  
A Marseille : Chez M. G. Allard, 81, rue Pavillon, et dans nos bureaux  
A Paris : A l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, pour la publicité extra-régionale

## La Bataille continue...

Il y a quelques jours, essayant d'analyser les évolutions et les engagements qui avaient marqué la première phase de la bataille de l'Aisne, nous faisons prévoir que cette bataille serait plus longue que ne l'avait été la bataille de la Marne. On voit que la prévision se réalise. La bataille de l'Aisne dure depuis plusieurs jours et elle continue.

Le front de bataille s'étendait tout d'abord de la région de Noyon jusqu'au nord de Verdun : on se battait entre l'Oise et la Meuse. Et ce front ne s'était pas sensiblement modifié dans les premiers jours. Mais depuis, il a subi des modifications assez importantes.

La ligne brisée figurant le front de bataille s'est fortement relevée devant notre aile gauche et elle s'est prolongée sur notre aile droite, c'est-à-dire à l'Est et au Sud-Est, où elle s'est assez fortement infléchi. Depuis quelques jours on ne se bat donc plus entre l'Oise et la Meuse, mais entre la région au nord de la vallée de l'Oise et la Moselle, les engagements se poursuivant même jusque dans la vallée de la Vesouze. La plaine de la Wœvre et une partie de la région bordant notre frontière des Vosges sont entrées dans le champ du vaste combat.

Mais on sait ce qu'est ce combat et qu'il n'y faut pas voir une bataille rangée ni même une succession de batailles rangées, mais un ensemble d'opérations qui tiennent plutôt de la guerre de fortification.

La note communiquée à ce sujet par

le gouvernement explique ceci de façon très claire et elle expose avec une sincérité parfaite les raisons qui rendent si lent le développement de la bataille.

Il s'agit là d'un formidable duel d'artillerie qui met aux prises nos souples, vifs et redoutables canons de 75 français avec l'artillerie lourde allemande. Mais ce duel s'engage sur une étendue formidable et sur un terrain qui est hérissé d'obstacles. Obstacles de deux sortes : il y a d'une part les obstacles naturels, c'est-à-dire les plateaux, les falaises, les hauteurs que l'on utilise, et d'autre part les fortifications de circonstance que l'on établit au prix de rudes labeurs, les lignes de tranchées successives avec leurs défenses accessoires. Il est aisé de se rendre compte combien, dans de pareilles conditions, la progression est difficile.

On progresse cependant. On progresse lentement, mais on progresse. On progresse chaque jour. Et lorsqu'on sait, comme nous le savons, les terribles difficultés auxquelles les nôtres ont à faire face pour assurer une marche en avant qui puisse être à l'abri de toute surprise dangereuse, on n'en admire que davantage le patient héroïsme dont ils donnent tant de preuves à l'honneur de nos armes.

Un ministre anglais rendait hier un éloquent hommage à la « valeur extraordinaire de l'armée française », hommage qui aura partout un long retentissement.

L'hommage est précieux. Tandis que la bataille continue, ce nous est une joie et une fierté de constater que notre armée continue de s'en rendre digne.

CAMILLE FERDY.

## UN LIVRE ORANGE RUSSE

## Comment fut déclarée la guerre

Londres, 24 Septembre.  
Nous avons reçu, dit le Times, une copie du Livre Orange publié par le ministère des Affaires Étrangères de Russie, sur les antécédents diplomatiques de la guerre. Il contient une collection de télégrammes et de dépêches échangées entre les autorités russes et les représentants de la Russie à l'étranger, du 23 juillet au 6 août. Conjointement avec le Livre Blanc publié par le Foreign Office, le livre régent de Serbie adresse un pressant appel au tsar, lui demandant de ne pas se laisser entraîner du sort du royaume de Serbie.

M. Sazonoff, le ministre des Affaires Étrangères de Russie, donna immédiatement pour instructions au chargé d'affaires à Vienne, l'informant le gouvernement austro-hongrois que le délai de quarante-huit heures était absolument insuffisant pour permettre de faire ce qui se soit utile en vue d'éclaircir les implications soulevées, et de déclarer qu'il semblait à la Russie indispensable que le délai donné à la Serbie fut prolongé. Cette invitation rencontra un refus catégorique.

Après de ne laisser aucun doute quant à l'attitude éventuelle de la Russie, M. Sazonoff informa les puissances à cette même date que l'évolution du conflit austro-serbe ne pouvait être indifférente à la Russie.

Simultanément, le ministre des Affaires Étrangères d'Allemagne déclina de demander au gouvernement austro-hongrois de prolonger le délai accordé à la Serbie, et même, pressé par le chargé d'affaires russe à Berlin d'user de l'influence de l'Allemagne à Vienne en faveur de la paix, et d'informer le gouvernement allemand donna une réponse négative.

Tandis que cette attitude était prise à Berlin, le 25 juillet, l'ambassadeur austro-hongrois à Londres déclara à sir Edward Grey que la note austro-hongroise à la Serbie ne devait pas être considérée comme un ultimatum, mais comme une démarche diplomatique qui pouvait entraîner la rupture des relations entre Vienne et Belgrade, sans entraîner les hostilités immédiates.

À la même date, l'ambassadeur allemand à Saint-Petersbourg niait absolument, dans une conversation avec M. Sazonoff, que le gouvernement allemand eût connu le texte de la note austro-hongroise à la Serbie, ou qu'il eût en aucune façon influencé son contenu. Mais l'Allemagne appuyait naturellement les demandes de l'Autriche, qui, dans l'opinion de l'Allemagne, étaient légitimes.

Le 26 juillet, le ministre des Affaires Étrangères de Vienne chargea l'ambassadeur de Russie à Rome d'insister auprès de l'Italie, pour qu'elle usât de son influence sur l'Autriche en faveur de la paix, et d'informer le gouvernement italien qu'il serait impossible à la Russie de ne pas venir au secours de la Serbie.

M. Sazonoff donna suite à cette démarche en demandant à l'ambassadeur austro-hongrois à Saint-Petersbourg d'obtenir l'autorisation d'un échange de vues avec lui sur les termes de la note austro-hongroise à la Serbie, en vue de trouver une formule satisfaisante pour l'Autriche tout en étant acceptable pour la Serbie.

M. Sazonoff pria également le ministre des Affaires Étrangères allemand d'user de son influence à Vienne en faveur de cet arrangement.

Le 27 juillet, le comte Benckendorff, télégraphiste de Londres que sir Edward Grey avait, sous une forme officielle, proposé une conférence entre l'Angleterre, l'Allemagne, la France et l'Italie, pour une médiation dans le conflit austro-serbe. Le ministre des Affaires Étrangères de Russie répondit qu'il avait déjà entamé des négociations avec l'ambassadeur autrichien à Pétersbourg, au sujet de la médiation, et qu'il espérait que la médiation serait favorable, mais que si son espoir devait être déçu, il serait prêt à accepter la proposition brisée.

qu'il, ou tout autre proposition de nature à amener une solution favorable.

À cette même date, l'ambassadeur allemand à Paris insista sur l'impossibilité de toute conférence ou médiation, et il chercha à persuader la France de s'associer à l'Allemagne pour exercer une pression sur la Russie à Pétersbourg. D'autre part, M. von Jagow, le ministre des Affaires Étrangères d'Allemagne, déclarait au chargé d'affaires russe à Berlin, qu'il ne pouvait conseiller à l'Autriche de céder. M. von Jagow opposa également un refus catégorique à une proposition présentée par l'ambassadeur de France à Berlin, tendant à ce que l'Allemagne, l'Italie et la France, consentissent, conjointement, au gouvernement austro-hongrois, de s'abstenir de tous actes d'hostilités de nature à aggraver la présente situation.

La véritable situation est tout d'abord indiquée dans un télégramme de l'ambassadeur russe à Vienne, faisant ressortir que l'Autriche, influencée par les assurances de l'ambassadeur allemand à Vienne, qui a tout le rôle d'un instigateur durant toute la crise, comptait sur la probabilité de la localisation de son conflit avec la Serbie, et sur la probabilité de frapper avec impunité un coup rude. Les 28 et 29 juillet, les négociations continuèrent sans résultat. L'Allemagne refusa d'employer son influence à Vienne, et fit de l'obstruction à la proposition de sir Edward Grey.

Le 30 juillet, l'ambassadeur allemand à Pétersbourg demanda si la Russie ne serait pas satisfaite de la promesse faite par l'Autriche que l'intégrité territoriale de la Serbie serait respectée, et si elle formulait des conditions auxquelles l'Allemagne pourrait consentir à suspendre ses armements. En réponse, M. Sazonoff lui dicta la déclaration suivante :

« Si l'Autriche, reconnaissant que la question austro-serbe et ce qu'elle est le caractère d'une question européenne, se déclare prête à retirer de son ultimatum les points qui enfreignent les droits souverains de la Serbie, la Russie s'engage à cesser ses préparatifs militaires. »

À la suggestion de sir Edward Grey, M. Sazonoff modifia comme suit cette déclaration du 31 juillet :

« Si l'Autriche consent à arrêter l'avance de ses armées sur le territoire serbe, et si, reconnaissant que le conflit austro-serbe a acquis le caractère d'une question d'intérêt européen, elle admet que les grandes puissances examinent la satisfaction à donner par la Serbie au gouvernement austro-hongrois, sans préjudice de son indépendance ou de ses droits comme état souverain, la Russie s'engage à conserver une attitude expectante. »

M. Sazonoff remercia aussi sir Edward Grey pour le ton ferme et amical de son langage pendant les négociations avec l'Allemagne et l'Autriche, grâce auquel l'espoir de trouver une solution pacifique n'est pas encore perdu.

Mais le 31 juillet, à minuit, l'ambassadeur allemand informa M. Sazonoff que, si la Russie ne commençait pas à démobiliser dans les 12 heures, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> août à midi, tant vis-à-vis de l'Allemagne que de l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne donnerait l'ordre de mobilisation.

La Russie n'ayant pas obtempéré à ces conditions, l'ambassadeur allemand présentait la déclaration de guerre le soir du 1<sup>er</sup> août.

Néanmoins, l'Autriche continua ses relations diplomatiques avec la Russie, et ne présenta sa déclaration de guerre que le 6 août.

## DEUX PETITS HEROS

Deux soldats, deux enfants, passent à Cosne. On les interroge. Ils répondent :  
— Moi, je suis âgé de dix-sept ans et enfant de troupe à Verdun. Je me nomme Larose. Le commandant m'a envoyé à Cosne pour combattre un engagement. J'espère bien aller sur la ligne de feu.  
— Moi, dit l'autre, je me nomme Robert Rufford et j'habite à Paris, 12, rue des Enviergies. J'ai dix-sept ans. Je suis engagé volontaire. Je demande à aller à la frontière pour leur faire voir ce que peut faire un gosse de dix-sept ans.

Et les deux petits héros ont juré d'être camarades de combat et de ne jamais se quitter.

## LA GUERRE

### Dans le Nord : Nos troupes occupent Péronne

### En Galicie : Les Russes entrent à Jaroslaw et investissent Przemyl

Bordeaux, 24 Septembre.  
Sont inscrits au tableau de la Légion d'honneur :  
Pour le grade de commandeur :  
Le général de Montagnon, commandant la 105<sup>e</sup> brigade de réserve.  
Le général de division Baret, commandant le XIV<sup>e</sup> corps.

## Communiqué officiel

Bordeaux, 24 Septembre.  
Le gouvernement fait, à 15 heures, le communiqué officiel suivant :

1. — A notre aile gauche : Entre la Somme et l'Oise, nos troupes ont progressé dans la direction de Roye. Un détachement a occupé Péronne et s'y est maintenu, malgré de vives attaques de l'ennemi. Entre l'Oise et l'Aisne, l'ennemi continue à maintenir des forces importantes, solidement retranchées. Nous avons légèrement avancé au nord-ouest de Berry-au-Bac.

2. — Au centre : Entre Reims et l'Argonne aucun changement. A l'est de l'Argonne et sur les Hauts de Meuse, l'ennemi a poursuivi ses attaques avec une violence particulière. Le combat continue, avec des alternatives de recul sur certains points, et d'avance sur d'autres.

3. — A notre aile droite : Aucun changement notable dans la région de Nancy et dans les Vosges. Quelques détachements ennemis ont de nouveau essayé de pénétrer sur le territoire national, retoulant des éléments légers de couverture, mais leur offensive a été bientôt arrêtée.

4. — Du côté russo : En Galicie, les Russes s'étant emparés de Jaroslaw, investissent complètement Przemyl et continuent leur offensive sur Cracovie.

Le fils du maréchal de Moïtko tué par un obus

Paris, 24 Septembre.  
Le fils du feld-maréchal, comte de Moïtko, chef de l'état-major général allemand, a été tué au combat d'Esternay

Aucune information relative à la retraite de l'armée du kronprinz, entre l'Argonne et la Meuse ; cependant on pourrait croire que les Allemands, chassés des environs de Nancy, s'efforcent de nous contenir dans la plaine pour nous empêcher d'atteindre la région d'Blain et de Spincourt. L'ennemi couvre encore la région de Thiaucourt, c'est-à-dire la vallée du Rupt de Mad, entre la Moselle et les Côtes de Meuse.

## De l'Argonne en Vœvre

Dès hier après midi, on apprenait que la bataille proprement dite de Reims s'était ralliée. L'infanterie allemande, si éprouvée dans les dernières rencontres, est demeurée inactive. Est-ce du repos pour des troupes surmenées par des marches et des combats incessants ou bien l'armée criminelle qui a investi la cathédrale de Reims commencent-elle à se replier ? On pourrait le croire en apprenant que les Allemands se bornent à annoncer nos lignes avec de grosses pièces, comme pour masquer un recul que nous avions saurait signaler. C'est que notre avance à l'est de la plaine rémoise à l'Argonne paraît puissante et rapide. La prise de Souain, dont nous faisons ressortir hier l'importance, est un fait notable. Notre mouvement se fait avec une régularité remarquable. Les points où nous étions parvenus sont jalonnés par Le Mesnil-Hubert et par Messigny, village des bords de la Tourbe. Ces deux points ont été défendus par les Allemands, qui ont été rejetés vers le Nord à travers un plateau creux, très accidenté, creusé par la petite rivière de Dormoise.

Un soldat qui venait du feu à dit à un de nos confrères comment nos troupiers combattent :

Nous avançons par bonds successifs. C'est très amusant. On est un peu dispersés, des petits paquets de cinq ou six. On se consulte. Ça y est ?  
— Allons-y !  
Et on court en avant une centaine de mètres, sans rien regarder, la tête baissée, le sac en main, devant le visage, comme un bouclier. Quand on est essouffés, on se jette à plat ventre, dans la boue, on se complie. On aperçoit, à droite, à gauche, les autres petits groupes de la compagnie. Tout le monde a grimpé en même temps. Ça va bien. On se cache derrière des arbres pour guetter l'instant propice d'une nouvelle avancée. Les balles sifflent, mais elles passent bien au-dessus nos têtes. Les Allemands sont trop près de nous, de l'autre côté de la hauteur. Ils ne peuvent pas nous attendre. D'ailleurs, ils tirent et moi, ils n'épaillent pas. Ils tirent l'arme au genou, sans viser. Un, deux, trois ! En avant ! Nous sommes maintenant tout à fait en avant, comme nous. Regardons toujours à droite, à gauche. Nous n'avons pas été plus vite que les copains. Un petit temps de répit et c'est le moment de nous jeter dessus. Un de nous, un simple troufion, lève son fusil bien en l'air. Sur la ligne, tout le monde comprend. Nous montrons tous à la fois, par dessus la crête qui pointe nos baïonnettes qui brillent quoiqu'il n'y ait pas de soleil. C'est nous, nous jetons en avant, en poussant des cris. Cette fois, ils sont là, devant nous. C'est en avant. On ne sait plus où on est. On ne voit pas les camarades qui tombent à côté. On ne voit que ces ténueuses arêtes, ces casques à point.



Les Russes sont entrés dans la ville fortifiée de Jaroslaw. — Noire photographie représente une vue de cette ville : la place du Vieux-Château

Dans cette direction, le massif des Côtes atteint sa plus grande largeur, 17 kilomètres, entre le fort de Troyon et Vigneulles-le-Haut. Ce bourg de Vigneulles, c'est un lieu d'un salissant éperon projeté par les Côtes de Meuse, au cœur de la Vœvre ; c'est une arête étroite sur laquelle s'allonge le village le plus luxuriant de tout le pays. L'église renferme un admirable rétable de Ligier-Richer. L'arête arête est à 300 mètres d'altitude, 150 mètres au-dessus de la plaine : elle est dominée par des hauteurs atteignant 412 mètres.

Le mouvement des Allemands par la Belgique a déconcentré les prévisions, ce n'est pas par la Vœvre qu'ils ont attaqué, c'est par la, au contraire, qu'ils battent en retraite se retirant à travers les terres collantes, les bois et les vastes étangs qui furent le domaine d'un abbaye de Saint-Denis, devenu château, située sur la route de Verdun à Nancy.

En Lorraine annexée

Les Allemands ont abandonné complètement notre territoire dans la direction de la Seille ; ils y préparent la défensive sur les positions qui furent déjà de combats dans les premiers jours de la guerre. Ils se retranchent sur la puissante côte de Delme, au nord-est de Nancy, au pied de laquelle passe le chemin de fer de Metz à Château-Salins.

La côte de Delme est séparée du Grand-Couronné de Nancy par la vallée de la Seille. A mi-chemin de ces deux positions, était la petite ville de Normény, que les Prussiens ont sauvagement détruite.

Les hauteurs de Château-Salins sont également mises en état de défense. Cette obligation pour les Allemands de s'arrêter devant des retranchements improvisés souligne fortement l'insuccès de leurs attaques contre Nancy. Nos troupes, aguerries par cette campagne pénible et ardue, ont acquis une mobilité qui permettront de tourner sans trop de peine les tranchées de la bête fauve.

Très méfiant, il plaçait à table son revolver à côté de son couvert, et se faisait surveiller constamment par une de ses ordonnances, placée dans une chambre voisine.

## Impressions de Paris

D'un de nos correspondants particuliers — Paris, 24 Septembre.  
J'ai rencontré rue de Rivoli, Tommy, le joyeux et placide Tommy, en compagnie d'un autre Tommy, qui lui ressemblait comme un frère.

Dans leur costume kaki, blonds, roses, rasés de près, et portant à la russe leur casquette plate sur le coin de l'oreille, les deux Tommies, allaient entrer dans un grand magasin de comestibles.

Are you down hearted ? (Sommus-nous découragés ?) leur a-t-il dit.  
Les deux Anglais reconnaissant la « scie » patriotique qu'ils ont apportée de Londres, se sont arrêtés, ont éclaté de rire, et m'ont répondu :  
— No-o-o-y.  
— Tai repris !  
— Hall we kin ? (Serons-nous vainqueurs ?)  
Et eux :  
— Ye-e-e-es !  
Ainsi mis à l'unisson, nous avons causé un instant sur le bord du magasin, tandis que des curieux sympathiques nous entouraient.

— Es-tu content d'être en France ?  
— Très contents, bien qu'on y marche beaucoup. Nous ne savions pas votre pays si grand. On est plein pour nous d'attentions. Tout le monde nous appelle « Monsieur ». On nous prend pour des généraux et on mange si bien.  
— Ah ! et que préférez-vous ?  
— Le vin et les femmes. La bière française est fade. Pour le thé, nous n'avons pas le faire, mais vos confitures sont bonnes.  
— Et la guerre ?  
— Nous tenons le bon bout ! (We have the better of it ! Les Allemands seront écrasés (squashed). C'est si amusant, de se battre ! C'est comme une partie de football, et nous voyons tant de patins !  
— Lequel préférez-vous ?  
— Non, celui où sont nos dépôts et le front où l'on se bat.  
— Et nos soldats ?  
— Des frères pour nous. Sur le champ de bataille, nous changeons toujours nos casquettes et leurs leurs. Ah ! ce sont de joyeux garçons, mais pour qu'on se laisse pousser la barbe ? Pour bien nous battre, nous, il nous faut être rasés.  
— Good bye !  
Les deux Tommies me donnèrent un vigoureux « shake and », saluèrent en riant les badauds assis à table, et reprenant ensemble la scie patriotique.  
— Are you down hearted ? No-o-o-y ! ils entrèrent dans le magasin pour s'approvisionner de confitures.

PAUL SOUCHON.

## Comment nos soldats combattent

Paris, 24 Septembre.  
Un soldat qui venait du feu à dit à un de nos confrères comment nos troupiers combattent :

Nous avançons par bonds successifs. C'est très amusant. On est un peu dispersés, des petits paquets de cinq ou six. On se consulte. Ça y est ?  
— Allons-y !  
Et on court en avant une centaine de mètres, sans rien regarder, la tête baissée, le sac en main, devant le visage, comme un bouclier. Quand on est essouffés, on se jette à plat ventre, dans la boue, on se complie. On aperçoit, à droite, à gauche, les autres petits groupes de la compagnie. Tout le monde a grimpé en même temps. Ça va bien. On se cache derrière des arbres pour guetter l'instant propice d'une nouvelle avancée. Les balles sifflent, mais elles passent bien au-dessus nos têtes. Les Allemands sont trop près de nous, de l'autre côté de la hauteur. Ils ne peuvent pas nous attendre. D'ailleurs, ils tirent et moi, ils n'épaillent pas. Ils tirent l'arme au genou, sans viser. Un, deux, trois ! En avant ! Nous sommes maintenant tout à fait en avant, comme nous. Regardons toujours à droite, à gauche. Nous n'avons pas été plus vite que les copains. Un petit temps de répit et c'est le moment de nous jeter dessus. Un de nous, un simple troufion, lève son fusil bien en l'air. Sur la ligne, tout le monde comprend. Nous montrons tous à la fois, par dessus la crête qui pointe nos baïonnettes qui brillent quoiqu'il n'y ait pas de soleil. C'est nous, nous jetons en avant, en poussant des cris. Cette fois, ils sont là, devant nous. C'est en avant. On ne sait plus où on est. On ne voit pas les camarades qui tombent à côté. On ne voit que ces ténueuses arêtes, ces casques à point.

## La destruction de la cathédrale de Reims

Madrid, 24 Septembre.  
La destruction de la cathédrale de Reims aura eu d'autres résultats que celui de réduire à néant la longue et perdue préparation de l'opinion espagnole en faveur de l'Allemagne.

Le crime inqualifiable des armées du Kaiser, en détruisant la cathédrale de Reims, vient d'enlever à l'Allemagne les sympathies qu'elle comptait encore en Espagne.

Non seulement les journaux espagnols violentement contre cet acte de barbarie, mais il est peu d'Espagnols qui, aujourd'hui, ne conviennent que l'Allemagne vient de se mettre définitivement au ban des nations civilisées.

## Protestations espagnoles

Rome, 24 Septembre.  
La Fédération internationale des étudiants de la Corda Fratres de Turin a envoyé à l'ambassade de France une longue protestation indignée contre le bombardement de la cathédrale de Reims.

Les artistes de Venise condamnent le vandalisme allemand

Rome, 24 Septembre.  
Une cinquantaine d'artistes se sont réunis hier, à Venise pour protester contre la destruction de la cathédrale de Reims. Un ordre du jour a été adopté condamnant à l'unanimité le vandalisme de l'armée allemande, et demandant au gouvernement italien de prendre l'initiative, pour l'avenir, d'amener tous les Etats à conclure un accord pour la protection des œuvres d'art.

L'Amérique ne croit pas aux regrets de l'Allemagne

New-York, 24 Septembre.  
La presse américaine se répand en exaltations contre les auteurs du crime de Reims. Les affirmations allemandes d'après lesquelles la destruction de la cathédrale rémoise revêtirait un caractère accidentel, et les regrets qu'en expriment ses auteurs, sont accueillis ici avec sarcasmes.

## L'Action Russe

Pétersbourg, 24 Septembre.  
Les troupes russes qui viennent d'occuper Seniava ont trouvé la ville sacagée par les soldats autrichiens, dont un grand nombre ont été faits prisonniers.

## La prise de Jaroslaw

Pétersbourg, 24 Septembre.  
L'état-major général fait le communiqué officiel suivant :  
Le 21 septembre, les troupes russes ont pris d'assaut les fortifications de Jaroslaw, sur la rive droite de la rivière San.

Ils se sont emparés de 20 canons, puis ont continué à avancer, bien que l'ennemi tentât vainement de s'y opposer, en faisant sauter le pont sur la rivière San.

Peu de temps auparavant, ils avaient occupé Staremiasto, puis Przeworsk et Lancut.

La cavalerie russe poursuit les arrière-gardes autrichiennes, qui se retiennent en hâte et en faisant sauter les ponts.

Les prisonniers et les canons enlevés affluent toujours.

La démoralisation des troupes ennemies est manifestée par leurs pillages, ce qui augmente la désorganisation de leur retraite.

Les prisonniers sont unanimes à témoigner que les troupes autrichiennes manquent presque totalement d'officiers.

Les régiments russes nouvellement formés se sont couverts de gloire dans les derniers combats, aux côtés de leurs anciens.

## Sur le front allemand

Pétersbourg, 24 Septembre.  
Les troupes allemandes que le général Rennenkampf avaient attirées en territoire russe, viennent de subir une grande défaite.

Les Russes ont réoccupé Soldau. Les Allemands évacuent la Prusse orientale, pour aller renforcer la ligne Kalisch-Thorn.

Les Prussiens combattent les Russes avec acharnement. Pétrograd, 24 Septembre.

Le correspondant du Reich déclare qu'un grand nombre de femmes se trouvent parmi les prisonniers sur la frontière de Prusse orientale.

Elles ont été capturées pour avoir pris part aux combats. Les Cosaques ont pris plusieurs centaines de femmes.

A Willenberg, une femme âgée de 60 ans, grimpa jusqu'au clocher de l'église. Elle se mit à tirer sur les Russes avec une mitrailleuse. Elle réussit à en tuer et blesser une quinzaine, avant que les Cosaques aient pu s'en emparer.

Une attaque allemande repoussée par les bataillons d'Afrique. Paris, 24 Septembre.

Notre dernière attaque au nord-ouest de l'Argonne, celle qui, le 21, se terminait par la défaite des Wurtembergers et la prise de Mesnil-lez-Hurlus, a eu de graves conséquences.

Notre dernière attaque au nord-ouest de l'Argonne, celle qui, le 21, se terminait par la défaite des Wurtembergers et la prise de Mesnil-lez-Hurlus, a eu de graves conséquences.

Notre dernière attaque au nord-ouest de l'Argonne, celle qui, le 21, se terminait par la défaite des Wurtembergers et la prise de Mesnil-lez-Hurlus, a eu de graves conséquences.

Notre dernière attaque au nord-ouest de l'Argonne, celle qui, le 21, se terminait par la défaite des Wurtembergers et la prise de Mesnil-lez-Hurlus, a eu de graves conséquences.

Notre dernière attaque au nord-ouest de l'Argonne, celle qui, le 21, se terminait par la défaite des Wurtembergers et la prise de Mesnil-lez-Hurlus, a eu de graves conséquences.

Notre dernière attaque au nord-ouest de l'Argonne, celle qui, le 21, se terminait par la défaite des Wurtembergers et la prise de Mesnil-lez-Hurlus, a eu de graves conséquences.

Notre dernière attaque au nord-ouest de l'Argonne, celle qui, le 21, se terminait par la défaite des Wurtembergers et la prise de Mesnil-lez-Hurlus, a eu de graves conséquences.

Notre dernière attaque au nord-ouest de l'Argonne, celle qui, le 21, se terminait par la défaite des Wurtembergers et la prise de Mesnil-lez-Hurlus, a eu de graves conséquences.

Notre dernière attaque au nord-ouest de l'Argonne, celle qui, le 21, se terminait par la défaite des Wurtembergers et la prise de Mesnil-lez-Hurlus, a eu de graves conséquences.

Notre dernière attaque au nord-ouest de l'Argonne, celle qui, le 21, se terminait par la défaite des Wurtembergers et la prise de Mesnil-lez-Hurlus, a eu de graves conséquences.

Notre dernière attaque au nord-ouest de l'Argonne, celle qui, le 21, se terminait par la défaite des Wurtembergers et la prise de Mesnil-lez-Hurlus, a eu de graves conséquences.

Notre dernière attaque au nord-ouest de l'Argonne, celle qui, le 21, se terminait par la défaite des Wurtembergers et la prise de Mesnil-lez-Hurlus, a eu de graves conséquences.

Notre dernière attaque au nord-ouest de l'Argonne, celle qui, le 21, se terminait par la défaite des Wurtembergers et la prise de Mesnil-lez-Hurlus, a eu de graves conséquences.

Notre dernière attaque au nord-ouest de l'Argonne, celle qui, le 21, se terminait par la défaite des Wurtembergers et la prise de Mesnil-lez-Hurlus, a eu de graves conséquences.

Notre dernière attaque au nord-ouest de l'Argonne, celle qui, le 21, se terminait par la défaite des Wurtembergers et la prise de Mesnil-lez-Hurlus, a eu de graves conséquences.

Notre dernière attaque au nord-ouest de l'Argonne, celle qui, le 21, se terminait par la défaite des Wurtembergers et la prise de Mesnil-lez-Hurlus, a eu de graves conséquences.

Notre dernière attaque au nord-ouest de l'Argonne, celle qui, le 21, se terminait par la défaite des Wurtembergers et la prise de Mesnil-lez-Hurlus, a eu de graves conséquences.

Notre dernière attaque au nord-ouest de l'Argonne, celle qui, le 21, se terminait par la défaite des Wurtembergers et la prise de Mesnil-lez-Hurlus, a eu de graves conséquences.

Notre dernière attaque au nord-ouest de l'Argonne, celle qui, le 21, se terminait par la défaite des Wurtembergers et la prise de Mesnil-lez-Hurlus, a eu de graves conséquences.

Notre dernière attaque au nord-ouest de l'Argonne, celle qui, le 21, se terminait par la défaite des Wurtembergers et la prise de Mesnil-lez-Hurlus, a eu de graves conséquences.

Notre dernière attaque au nord-ouest de l'Argonne, celle qui, le 21, se terminait par la défaite des Wurtembergers et la prise de Mesnil-lez-Hurlus, a eu de graves conséquences.

Notre dernière attaque au nord-ouest de l'Argonne, celle qui, le 21, se terminait par la défaite des Wurtembergers et la prise de Mesnil-lez-Hurlus, a eu de graves conséquences.

Notre dernière attaque au nord-ouest de l'Argonne, celle qui, le 21, se terminait par la défaite des Wurtembergers et la prise de Mesnil-lez-Hurlus, a eu de graves conséquences.

paodchi a été autrefois ministre de Chine à Berlin, et a épousé une Allemande.

Des vêtements chauds pour nos soldats. Le ministre de la Guerre adresse aux préfets une circulaire relative au ravitaillement de l'armée en effets d'hiver et couverture.

Une circulaire du ministre de la Guerre. Le ministre de la Guerre adresse aux préfets une circulaire relative au ravitaillement de l'armée en effets d'hiver et couverture.

Il paraît possible, écrit M. Millerand, de se procurer rapidement des tricotés, des chaussettes de laine, des gants de laine, des couvertures, des ceintures de flanelle ou de laine du modèle des troupes d'Afrique, en faisant appel, soit aux industries locales, soit à la main d'œuvre particulière.

Cette question a également un intérêt social évident, puisque les mesures dont il s'agit doivent permettre de procurer du travail à un grand nombre de personnes que l'état de guerre a pu réduire au chômage.

Il ne paraît, du reste, pas douteux que les femmes françaises, qui presque toutes ont en ce moment sous les drapeaux un mari, un fils ou un frère, voudront apporter leur contribution à l'œuvre qui s'agit d'entreprendre, d'ores et déjà, pour les besoins de la guerre.

Il invite donc les préfets à prendre, de leur propre initiative, toutes les dispositions de nature à obtenir le résultat cherché en se concertant avec le service local de l'Intendance.

En dehors des cotisations numérotées et des achats, il conviendra, dit-il, de faire appel aux personnes qui voudront faire des dons gratuits des objets dont elles pourront disposer et tout particulièrement de couvertures.

En Belgique. Les propositions d'armistice de l'Allemagne. Anvers, 24 Septembre.

Dans les sphères gouvernementales, l'action du ministre Woeste, qui était resté à Bruxelles, a été particulièrement active.

Le gouvernement civil sera immédiatement rétabli par la Belgique, dans toutes les villes. Les corps d'occupation allemands seront retirés, à la condition que les communications avec l'armée allemande en France continuent sans interruption.

M. Woeste a été très fraîchement reçu par le ministre belge, qui a retenu ces conditions de son plein gré.

Le gouvernement civil sera immédiatement rétabli par la Belgique, dans toutes les villes. Les corps d'occupation allemands seront retirés, à la condition que les communications avec l'armée allemande en France continuent sans interruption.

M. Woeste a été très fraîchement reçu par le ministre belge, qui a retenu ces conditions de son plein gré.

Le gouvernement civil sera immédiatement rétabli par la Belgique, dans toutes les villes. Les corps d'occupation allemands seront retirés, à la condition que les communications avec l'armée allemande en France continuent sans interruption.

M. Woeste a été très fraîchement reçu par le ministre belge, qui a retenu ces conditions de son plein gré.

Le gouvernement civil sera immédiatement rétabli par la Belgique, dans toutes les villes. Les corps d'occupation allemands seront retirés, à la condition que les communications avec l'armée allemande en France continuent sans interruption.

M. Woeste a été très fraîchement reçu par le ministre belge, qui a retenu ces conditions de son plein gré.

Le gouvernement civil sera immédiatement rétabli par la Belgique, dans toutes les villes. Les corps d'occupation allemands seront retirés, à la condition que les communications avec l'armée allemande en France continuent sans interruption.

M. Woeste a été très fraîchement reçu par le ministre belge, qui a retenu ces conditions de son plein gré.

Le gouvernement civil sera immédiatement rétabli par la Belgique, dans toutes les villes. Les corps d'occupation allemands seront retirés, à la condition que les communications avec l'armée allemande en France continuent sans interruption.

M. Woeste a été très fraîchement reçu par le ministre belge, qui a retenu ces conditions de son plein gré.

Le gouvernement civil sera immédiatement rétabli par la Belgique, dans toutes les villes. Les corps d'occupation allemands seront retirés, à la condition que les communications avec l'armée allemande en France continuent sans interruption.

M. Woeste a été très fraîchement reçu par le ministre belge, qui a retenu ces conditions de son plein gré.

Le gouvernement civil sera immédiatement rétabli par la Belgique, dans toutes les villes. Les corps d'occupation allemands seront retirés, à la condition que les communications avec l'armée allemande en France continuent sans interruption.

M. Woeste a été très fraîchement reçu par le ministre belge, qui a retenu ces conditions de son plein gré.

Le gouvernement civil sera immédiatement rétabli par la Belgique, dans toutes les villes. Les corps d'occupation allemands seront retirés, à la condition que les communications avec l'armée allemande en France continuent sans interruption.

M. Woeste a été très fraîchement reçu par le ministre belge, qui a retenu ces conditions de son plein gré.

Le gouvernement civil sera immédiatement rétabli par la Belgique, dans toutes les villes. Les corps d'occupation allemands seront retirés, à la condition que les communications avec l'armée allemande en France continuent sans interruption.

M. Woeste a été très fraîchement reçu par le ministre belge, qui a retenu ces conditions de son plein gré.

laisser à celui-ci que les yeux pour pleurer. (Honte ! C'est une parole monstrueuse, et l'armée allemande a su la mettre à complète exécution.)

La Guerre aérienne. Les Anglais lancent des bombes sur le hangar des Zeppelins à Dusseldorf.

London, 24 Septembre. Selon un télégramme d'Anvers au Hand-Deutscher, au départ des cinq avions anglais qui bombardèrent les établissements Bickendorf, les hangars des Zeppelins étaient en flammes.

Quatre des avions sont revenus sans encombre. Un cinquième eut un accident, mais son automobile armée d'une mitrailleuse rendit à son secours.

Au-dessus de Londres, des avions continuent chaque jour leurs patrouilles de sécurité, mais on n'a pas encore vu de Zeppelins.

London, 24 Septembre. L'Amirauté anglaise fait aujourd'hui le communiqué officiel suivant :

Une escadrille aérienne anglaise, de la section navale, a effectué, hier, une attaque contre le hangar abritant les Zeppelins à Dusseldorf.

Cette opération fut rendue difficile à cause du brouillard. Toutefois, le lieutenant Collett réussit à lancer trois bombes sur le hangar.

L'importance des dégâts n'est pas encore connue. L'avion du lieutenant fut atteint par un projectile. Tous les appareils purent néanmoins rentrer sains à leur point de départ.

L'importance de cet exploit démontre que, si de nouvelles bombes étaient jetées sur Anvers ou toute autre ville belge, des représailles seraient exercées dans un rayon aussi étendu qu'on le voudrait.

London, 24 Septembre. Le correspondant du Daily Telegraph sur la frontière allemande raconte ainsi le raid anglais en avion déjà signalé :

Tout d'abord, les avions anglais s'élevèrent de la frontière dont l'ennemi avait été chassé par les troupes alliées. Aussitôt, les avions se divisèrent en deux sections, la première se rendit à Cologne et vola au-dessus de la ville pendant une heure et demie ; mais, en raison du brouillard, et ne pouvant reconnaître l'emplacement des hangars des zeppelins, elle ne lança aucune bombe, pour ne pas endommager les églises ou les maisons particulières.

Cette section revint ensuite à sa base d'opération. La seconde section survola Dusseldorf et lança trois bombes sur le hangar des zeppelins.

Milan, 24 Septembre. Parlant de l'attitude que doit observer l'Italie, le Corriere della Sera s'exprime de la manière suivante :

Chaque jour qui passe, diminue la possibilité de sauvegarder nos intérêts, d'assurer notre avenir conformément aux besoins de ce pays, à ses justes aspirations et aux sacrifices qu'il a faits pendant plus de cinquante ans pour devenir une grande nation et une grande puissance.

Les dispositions contenues dans l'arrêté du 24 juin, concernant les deux termes exigibles, le 19 septembre et le 19 novembre, sont applicables aux quatre versements prévus par l'arrêté du 11 septembre. Les intérêts de retard dus par les souscripteurs qui n'ont pas fait le deuxième versement exigible à la répartition, usent de la faculté accordée par l'arrêté du 11 septembre d'effectuer ce versement en quatre termes égaux de 10 fr. 50 par sept francs de rente, seront perçus au moment de la répartition de la faculté accordée par l'arrêté du 11 septembre d'effectuer ce versement en quatre termes égaux de 10 fr. 50 par sept francs de rente.

Les dispositions contenues dans l'arrêté du 24 juin, concernant les deux termes exigibles, le 19 septembre et le 19 novembre, sont applicables aux quatre versements prévus par l'arrêté du 11 septembre. Les intérêts de retard dus par les souscripteurs qui n'ont pas fait le deuxième versement exigible à la répartition, usent de la faculté accordée par l'arrêté du 11 septembre d'effectuer ce versement en quatre termes égaux de 10 fr. 50 par sept francs de rente.

Les dispositions contenues dans l'arrêté du 24 juin, concernant les deux termes exigibles, le 19 septembre et le 19 novembre, sont applicables aux quatre versements prévus par l'arrêté du 11 septembre. Les intérêts de retard dus par les souscripteurs qui n'ont pas fait le deuxième versement exigible à la répartition, usent de la faculté accordée par l'arrêté du 11 septembre d'effectuer ce versement en quatre termes égaux de 10 fr. 50 par sept francs de rente.

Les dispositions contenues dans l'arrêté du 24 juin, concernant les deux termes exigibles, le 19 septembre et le 19 novembre, sont applicables aux quatre versements prévus par l'arrêté du 11 septembre. Les intérêts de retard dus par les souscripteurs qui n'ont pas fait le deuxième versement exigible à la répartition, usent de la faculté accordée par l'arrêté du 11 septembre d'effectuer ce versement en quatre termes égaux de 10 fr. 50 par sept francs de rente.

Les dispositions contenues dans l'arrêté du 24 juin, concernant les deux termes exigibles, le 19 septembre et le 19 novembre, sont applicables aux quatre versements prévus par l'arrêté du 11 septembre. Les intérêts de retard dus par les souscripteurs qui n'ont pas fait le deuxième versement exigible à la répartition, usent de la faculté accordée par l'arrêté du 11 septembre d'effectuer ce versement en quatre termes égaux de 10 fr. 50 par sept francs de rente.

Les dispositions contenues dans l'arrêté du 24 juin, concernant les deux termes exigibles, le 19 septembre et le 19 novembre, sont applicables aux quatre versements prévus par l'arrêté du 11 septembre. Les intérêts de retard dus par les souscripteurs qui n'ont pas fait le deuxième versement exigible à la répartition, usent de la faculté accordée par l'arrêté du 11 septembre d'effectuer ce versement en quatre termes égaux de 10 fr. 50 par sept francs de rente.

Les dispositions contenues dans l'arrêté du 24 juin, concernant les deux termes exigibles, le 19 septembre et le 19 novembre, sont applicables aux quatre versements prévus par l'arrêté du 11 septembre. Les intérêts de retard dus par les souscripteurs qui n'ont pas fait le deuxième versement exigible à la répartition, usent de la faculté accordée par l'arrêté du 11 septembre d'effectuer ce versement en quatre termes égaux de 10 fr. 50 par sept francs de rente.

Les dispositions contenues dans l'arrêté du 24 juin, concernant les deux termes exigibles, le 19 septembre et le 19 novembre, sont applicables aux quatre versements prévus par l'arrêté du 11 septembre. Les intérêts de retard dus par les souscripteurs qui n'ont pas fait le deuxième versement exigible à la répartition, usent de la faculté accordée par l'arrêté du 11 septembre d'effectuer ce versement en quatre termes égaux de 10 fr. 50 par sept francs de rente.

Les dispositions contenues dans l'arrêté du 24 juin, concernant les deux termes exigibles, le 19 septembre et le 19 novembre, sont applicables aux quatre versements prévus par l'arrêté du 11 septembre. Les intérêts de retard dus par les souscripteurs qui n'ont pas fait le deuxième versement exigible à la répartition, usent de la faculté accordée par l'arrêté du 11 septembre d'effectuer ce versement en quatre termes égaux de 10 fr. 50 par sept francs de rente.

Les dispositions contenues dans l'arrêté du 24 juin, concernant les deux termes exigibles, le 19 septembre et le 19 novembre, sont applicables aux quatre versements prévus par l'arrêté du 11 septembre. Les intérêts de retard dus par les souscripteurs qui n'ont pas fait le deuxième versement exigible à la répartition, usent de la faculté accordée par l'arrêté du 11 septembre d'effectuer ce versement en quatre termes égaux de 10 fr. 50 par sept francs de rente.

Les dispositions contenues dans l'arrêté du 24 juin, concernant les deux termes exigibles, le 19 septembre et le 19 novembre, sont applicables aux quatre versements prévus par l'arrêté du 11 septembre. Les intérêts de retard dus par les souscripteurs qui n'ont pas fait le deuxième versement exigible à la répartition, usent de la faculté accordée par l'arrêté du 11 septembre d'effectuer ce versement en quatre termes égaux de 10 fr. 50 par sept francs de rente.

Les dispositions contenues dans l'arrêté du 24 juin, concernant les deux termes exigibles, le 19 septembre et le 19 novembre, sont applicables aux quatre versements prévus par l'arrêté du 11 septembre. Les intérêts de retard dus par les souscripteurs qui n'ont pas fait le deuxième versement exigible à la répartition, usent de la faculté accordée par l'arrêté du 11 septembre d'effectuer ce versement en quatre termes égaux de 10 fr. 50 par sept francs de rente.

Les dispositions contenues dans l'arrêté du 24 juin, concernant les deux termes exigibles, le 19 septembre et le 19 novembre, sont applicables aux quatre versements prévus par l'arrêté du 11 septembre. Les intérêts de retard dus par les souscripteurs qui n'ont pas fait le deuxième versement exigible à la répartition, usent de la faculté accordée par l'arrêté du 11 septembre d'effectuer ce versement en quatre termes égaux de 10 fr. 50 par sept francs de rente.

Les dispositions contenues dans l'arrêté du 24 juin, concernant les deux termes exigibles, le 19 septembre et le 19 novembre, sont applicables aux quatre versements prévus par l'arrêté du 11 septembre. Les intérêts de retard dus par les souscripteurs qui n'ont pas fait le deuxième versement exigible à la répartition, usent de la faculté accordée par l'arrêté du 11 septembre d'effectuer ce versement en quatre termes égaux de 10 fr. 50 par sept francs de rente.

Les dispositions contenues dans l'arrêté du 24 juin, concernant les deux termes exigibles, le 19 septembre et le 19 novembre, sont applicables aux quatre versements prévus par l'arrêté du 11 septembre. Les intérêts de retard dus par les souscripteurs qui n'ont pas fait le deuxième versement exigible à la répartition, usent de la faculté accordée par l'arrêté du 11 septembre d'effectuer ce versement en quatre termes égaux de 10 fr. 50 par sept francs de rente.

se doutait bien que ce qu'on lui racontait était faux.

Les procédés allemands. Le Gouvernement français nomme une Commission d'enquête. Bordeaux, 24 Septembre.

Le Journal Officiel publie un décret instituant une Commission chargée de constater, sur place, les actes commis par l'ennemi en violation du droit des gens. Elle est composée de MM. Payelle, premier président de la Cour des Comptes ; Mollard, ministre plénipotentiaire ; Marinier, conseiller d'Etat ; Fallot, conseiller à la Cour de Cassation.

Les Pays neutres. La neutralité de la Suède. Stockholm, 24 Septembre.

Répondant à une interpellation de M. Staaft, chef du parti libéral, concernant l'attitude de la Suède au sujet de la neutralité du royaume, le ministre des Affaires étrangères a déclaré :

« Dès le début de la crise, j'ai recommandé à propos de s'abstenir de toutes publications blessantes, de critiques déplacées et de commentaires enthousiastes. Néanmoins, je dois constater que j'ai reçu presque journellement de divers puissances des observations justifiées sur le manque de tact de certains organes suédois. Je suis le premier à déplorer cette situation, et l'interpellation m'a fourni l'occasion d'expliquer au sein du gouvernement la presse et le pays tout entier à appuyer, par une conduite correcte, la politique du gouvernement qui est aussi celle du Parlement. Cette politique consistait à observer une stricte neutralité pendant la durée du présent conflit européen. »

M. Branting, leader socialiste, a fait remarquer que cette déclaration aurait gagné à être faite plus tôt.

M. Lindman, leader de la Droite, a déclaré que tous les partis sont d'accord pour soutenir les efforts de la Suède en vue du maintien de la neutralité.

En Norvège. Christiania, 24 Septembre. Le docteur Nansen, parlant ici dans une grande réunion publique, à laquelle assistaient plusieurs ministres, a dit que la Norvège avait organisé un mouvement de soutien militaire obligatoire. Tout citoyen apte à porter les armes a-t-il ajouté, devrait servir au moins un an dans l'armée. Il a demandé aux étudiants de faire une campagne active pour cette idée.

Le discours du docteur Nansen a été accueilli par de vives acclamations.

En France. Paris, 24 Septembre. Le gouverneur militaire de Paris nous communique la note suivante :

Le gouverneur militaire de Paris rappelle à toutes les personnes (sans exception) munies de laissez-passer temporaires de circulation, quelle qu'en soit la formule, que, sous aucun prétexte, ces autorisations ne sauraient donner le droit de pénétrer dans les zones des armées combattantes. Toute infraction de cet ordre expose aux pénalités les plus rigoureuses.

Le paiement des termes de l'emprunt en rente 3 1/2 pour cent. Bordeaux, 24 Septembre.

Le Journal Officiel publie un décret aux termes duquel les souscripteurs à l'emprunt en rente 3 1/2 % amortissable, qui usent de la faculté prévue par l'arrêté ministériel du 14 septembre, usent de la faculté accordée par l'arrêté du 11 septembre d'effectuer ce versement en quatre termes égaux de 10 fr. 50 par sept francs de rente.

Les dispositions contenues dans l'arrêté du 24 juin, concernant les deux termes exigibles, le 19 septembre et le 19 novembre, sont applicables aux quatre versements prévus par l'arrêté du 11 septembre. Les intérêts de retard dus par les souscripteurs qui n'ont pas fait le deuxième versement exigible à la répartition, usent de la faculté accordée par l'arrêté du 11 septembre d'effectuer ce versement en quatre termes égaux de 10 fr. 50 par sept francs de rente.

Les dispositions contenues dans l'arrêté du 24 juin, concernant les deux termes exigibles, le 19 septembre et le 19 novembre, sont applicables aux quatre versements prévus par l'arrêté du 11 septembre. Les intérêts de retard dus par les souscripteurs qui n'ont pas fait le deuxième versement exigible à la répartition, usent de la faculté accordée par l'arrêté du 11 septembre d'effectuer ce versement en quatre termes égaux de 10 fr. 50 par sept francs de rente.

Les dispositions contenues dans l'arrêté du 24 juin, concernant les deux termes exigibles, le 19 septembre et le 19 novembre, sont applicables aux quatre versements prévus par l'arrêté du 11 septembre. Les intérêts de retard dus par les souscripteurs qui n'ont pas fait le deuxième versement exigible à la répartition, usent de la faculté accordée par l'arrêté du 11 septembre d'effectuer ce versement en quatre termes égaux de 10 fr. 50 par sept francs de rente.

Les dispositions contenues dans l'arrêté du 24 juin, concernant les deux termes exigibles, le 19 septembre et le 19 novembre, sont applicables aux quatre versements prévus par l'arrêté du 11 septembre. Les intérêts de retard dus par les souscripteurs qui n'ont pas fait le deuxième versement exigible à la répartition, usent de la faculté accordée par l'arrêté du 11 septembre d'effectuer ce versement en quatre termes égaux de 10 fr. 50 par sept francs de rente.

Les dispositions contenues dans l'arrêté du 24 juin, concernant les deux termes exigibles, le 19 septembre et le 19 novembre, sont applicables aux quatre versements prévus par l'arrêté du 11 septembre. Les intérêts de retard dus par les souscripteurs qui n'ont pas fait le deuxième versement exigible à la répartition, usent de la faculté accordée par l'arrêté du 11 septembre d'effectuer ce versement en quatre termes égaux de 10 fr. 50 par sept francs de rente.

Les dispositions contenues dans l'arrêté du 24 juin, concernant les deux termes exigibles, le 19 septembre et le 19 novembre, sont applicables aux quatre versements prévus par l'arrêté du 11 septembre. Les intérêts de retard dus par les souscripteurs qui n'ont pas fait le deuxième versement exigible à la répartition, usent de la faculté accordée par l'arrêté du 11 septembre d'effectuer ce versement en quatre termes égaux de 10 fr. 50 par sept francs de rente.

Les dispositions contenues dans l'arrêté du 24 juin, concernant les deux termes exigibles, le 19 septembre et le 19 novembre, sont applicables aux quatre versements prévus par l'arrêté du 11 septembre. Les intérêts de retard dus par les souscripteurs qui n'ont pas fait le deuxième versement exigible à la répartition, usent de la faculté accordée par l'arrêté du 11 septembre d'effectuer ce versement en quatre termes égaux de 10 fr. 50 par sept francs de rente.

Les dispositions contenues dans l'arrêté du 24 juin, concernant les deux termes exigibles, le 19 septembre et le 19 novembre, sont applicables aux quatre versements prévus par l'arrêté du 11 septembre. Les intérêts de retard dus par les souscripteurs qui n'ont pas fait le deuxième versement exigible à la répartition, usent de la faculté accordée par l'arrêté du 11 septembre d'effectuer ce versement en quatre termes égaux de 10 fr. 50 par sept francs de rente.

Les dispositions contenues dans l'arrêté du 24 juin, concernant les deux termes exigibles, le 19 septembre et le 19 novembre, sont applicables aux quatre versements prévus par l'arrêté du 11 septembre. Les intérêts de retard dus par les souscripteurs qui n'ont pas fait le deuxième versement exigible à la répartition, usent de la faculté accordée par l'arrêté du 11 septembre d'effectuer ce versement en quatre termes égaux de 10 fr. 50 par sept francs de rente.

Les dispositions contenues dans l'arrêté du 24 juin, concernant les deux termes exigibles, le 19 septembre et le 19 novembre, sont applicables aux quatre versements prévus par l'arrêté du 11 septembre. Les intérêts de retard dus par les souscripteurs qui n'ont pas fait le deuxième versement exigible à la répartition, usent de la faculté accordée par l'arrêté du 11 septembre d'effectuer ce versement en quatre termes égaux de 10 fr. 50 par sept francs de rente.

Les dispositions contenues dans l'arrêté du 24 juin, concernant les deux termes exigibles, le 19 septembre et le 19 novembre, sont applicables aux quatre versements prévus par l'arrêté du 11 septembre. Les intérêts de retard dus par les souscripteurs qui n'ont pas fait le deuxième versement exigible à la répartition, usent de la faculté accordée par l'arrêté du 11 septembre d'effectuer ce versement en quatre termes égaux de 10 fr. 50 par sept francs de rente.

Les dispositions contenues dans l'arrêté du 24 juin, concernant les deux termes exigibles, le 19 septembre et le 19 novembre, sont applicables aux quatre versements prévus par l'arrêté du 11 septembre. Les intérêts de retard dus par les souscripteurs qui n'ont pas fait le deuxième versement exigible à la répartition, usent de la faculté accordée par l'arrêté du 11 septembre d'effectuer ce versement en quatre termes égaux de 10 fr. 50 par sept francs de rente.

Les dispositions contenues dans l'arrêté du 24 juin, concernant les deux termes exigibles, le 19 septembre et le 19 novembre, sont applicables aux quatre versements prévus par l'arrêté du 11 septembre. Les intérêts de retard dus par les souscripteurs qui n'ont pas fait le deuxième versement exigible à la répartition, usent de la faculté accordée par l'arrêté du 11 septembre d'effectuer ce versement en quatre termes égaux de 10 fr. 50 par sept francs de rente.

Les dispositions contenues dans l'arrêté du 24 juin, concernant les deux termes exigibles, le 19 septembre et le 19 novembre, sont applicables aux quatre versements prévus par l'arrêté du 11 septembre. Les intérêts de retard dus par les souscripteurs qui n'ont pas fait le deuxième versement exigible à la répartition, usent de la faculté accordée par l'arrêté du 11 septembre d'effectuer ce versement en quatre termes égaux de 10 fr. 50 par sept francs de rente.

Les dispositions contenues dans l'arrêté du 24 juin, concernant les deux termes exigibles, le 19 septembre et le 19 novembre, sont applicables aux quatre versements prévus par l'arrêté du 11 septembre. Les intérêts de retard dus par les souscripteurs qui n'ont pas fait le deuxième versement exigible à la répartition, usent de la faculté accordée par l'arrêté du 11 septembre d'effectuer ce versement en quatre termes égaux de 10 fr. 50 par sept francs de rente.

Les dispositions contenues dans l'arrêté du 24 juin, concernant les deux termes exigibles, le 19 septembre et le 19 novembre, sont applicables aux quatre versements prévus par l'arrêté du 11 septembre. Les intérêts de retard dus par les souscripteurs qui n'ont pas fait le deuxième versement exigible à la répartition, usent de la faculté accordée par l'arrêté du 11 septembre d'effectuer ce versement en quatre termes égaux de 10 fr. 50 par sept francs de rente.

de valailles dans les Côtes-du-Nord, qui a actuellement douze fils et deux gendres à l'armée, et celui du jeune Lorrain Metzinger, qui, depuis le commencement de la guerre, marche et combat avec un de nos régiments. Il est âgé de 15 ans. Le jeune Metzinger a eu déjà son fusil brisé entre ses mains par un éclat d'obus.

Un Médecin prisonnier s'évade des lignes allemandes. La Clotat, 24 Septembre.

Par une lettre adressée à sa famille, le sympathique docteur en médecine de notre ville, M. Raoul Mége, incorporé en qualité de médecin major d'infanterie, fait connaître qu'il a été fait prisonnier le 8 septembre courant en compagnie de trois de ses camarades et de quatre brancardiers.

Mais avec mille précautions, entre deux feux, le 14 septembre, il put s'évader et après 60 kilomètres de marche, il put rentrer à nouveau dans les rangs français accompagné de ses 3 collègues.

Le récit que durant leur captivité ils ont fait mal nourris et aucun soin ne leur était donné.

Aussi est-ce avec joie qu'ils se retrouvent au camp français où le colonel les reçoit chaleureusement. — E. B.

Au Conseil Général. Contre les brevets allemands



Chronique Locale

La Température

Ciel clair hier à Marseille. Le thermomètre marquait à 7 heures du matin 12 degrés ; à 1 heure de l'après-midi, 20 degrés ; et à 7 heures du soir, 14 degrés 8 ; minimum, 6 degrés 1 ; maximum, 20 degrés 8.

Enceinte d'une victime de la guerre

La guerre que nous subissons a fait, hier, par contre-coup, une nouvelle victime. C'est un pauvre père, Antoine Lusinchi, 57 ans, chaudiériste, 27, rue Bernard-du-Bois.

Le feu !

Dans le courant de l'autre nuit, un malheureux allait s'endormir dans une chambre de la rue Bidaud. Comme il faisait froid, il voulut se faire chauffer quel que chose et fit du feu.

Les arrestations

Le service de la Sûreté a opéré hier les arrestations suivantes : Schiano-Tagliacola Jean-Marie dit Raphaël, 35 ans, pour vol et complicité ; Arnesio Jean, 37 ans, demeurant à l'Estaque.

Expropriation des quartiers de la Bourse

Dans sa séance d'hier, le jury d'expropriation des quartiers de la Bourse, sous la présidence de M. Viala, magistrat-directeur, a accordé les indemnités suivantes aux locataires de l'immeuble sis Grand'Rue, 24 :

Brevets de capacité (2e session)

Les examens des brevets de capacité auront lieu à Aix, au lycée de jeunes filles (entrée rue Chastel) à Marseille, à l'école primaire supérieure de la rue Sainte-Victoire.

Pour les blessés militaires

Le service des hôpitaux qui surveille, avant-hier, l'arrivée d'un bateau venant d'Orient, saisit une cage dans laquelle étaient enfermés 30 colliers vivants appartenant à M. Follin.

Le Syndicat des Propriétaires Marseillais

Le Syndicat des Propriétaires Marseillais nous prie d'avis nos lecteurs que les propriétaires qui ne se conformeront pas aux prescriptions du troisième paragraphe de l'article 6 du décret du 1er septembre 1914 (lettres recommandées, avis de réception pour l'audience du 29 septembre) pourraient être exposés à une demande en dommages-intérêts de la part du locataire entrant.

Pour la classe 1915

L'École modèle de géographie, 13, allées des Capucines, à Marseille, informe les jeunes gens de la classe 1915 que la liste d'inscription pour les cours spéciaux de la I. S. F. (géographie sans fil) créés en vue de l'incorporation au 8e régiment, sera close samedi soir 26 du courant. Soit hier.

Autour de Marseille

ALLAUCH. — Le Comité d'intérêts des Madets invite les habitants à vouloir bien signaler au Comité par lettre les infractions constatées à leur connaissance dans le quartier, la Commission de bienfaisance s'efforcera de les sévir à nos moyens des services sociaux. Les souscriptions sont en circulation ; nous recommandons à nos concitoyens des Madets de coopérer, en versant à la Commission de bienfaisance, les dons en nature sont reçus avec reconnaissance. Réunion du Comité, tous les dimanches, à 10 heures du matin, à l'école des nouveaux habitants.

OFFRES D'EMPLOIS

La ligne O fr. 50, minimum 2 lignes. PÈRE FAMILLE sachant conduire demande emploi quelconque, même modeste, sous-terrain, famille d'élite. Renseignements chez M. J. Dilly, 24. JEUNE FEMME comptable cherche emploi quelconque. Ecrire à M. Victor. PARISIENNE, dipl. grande expérience enseignement, désire situation. Poste rest. Despret. MONSIEUR, 32 ans, désire situation, chauffeur. JEUNE FEMME, active, disp. empl. femme de chambre hôtel ou service restaurant, sérieuses références. Freychet, rue Châteaubriand, 10 (Catalans). JEUNE HOMME, distingué, plusieurs langues, bon caractère, cherche situation, préférence chez M. seul ou malade. Ecrire Solo, chez M. Russel, 61, rue Saint-Ferréol.

Chronique d'Aix

Bourse de Marseille du 24 Septembre

3 % au porteur, net, coup. 75 fr. : coup. 100, 74 fr. 50 ; coup. 200 fr. 73 fr. 50 ; 3 1/2 % amortissable, net payé, 87 fr. 25 ; 3 1/2 % payés, 87 fr. ; Rente 4 % or 1883, 78 fr. ; 5 % 1908, 91 fr. 50 ; 4 1/2 % 1912, 83 fr. ; Crédit Lyonnais, 100 ; Panama à lots, 91 fr. ; Rio-Tinto, 1375 fr. ; Marseille 1877 8 %, 605 fr. ; Afrique Occidentale, 300 fr. ; Cayennais, 300 fr. ; Paris 1871 3 %, 376 fr. ; 1904 3 1/2 %, 320 fr. ; 1912 3 1/2 %, n. v., 320 fr. ; Communales 1879 2.60 %, 420 fr. ; Foncières 1879 3 %, 423 fr. ; 1883 2.60 %, 355 fr. ; 1905 3 %, 352 fr. ; Communales 1905 3 %, 400 fr. ; Foncières 1909 3 %, 320 fr. ; Communales 1910 3 1/2 % lib. 215 fr. ; 1913 3 %, n. v., 205 fr. ; Foncières 1913 3 1/2 % lib. 425 fr. ; 1913 3 1/2 %, n. v., 423 fr. ; Ouest 3 %, anciennes, 365 fr.

NOUVELLES DE CORSE

Ajaccio. — Les courriers sur Marseille et sur Nice ont emporté pour les arondissements d'Ajaccio, Scordia, et le canton de Corte, 850 conscrits de la classe de vingt ans. Le bel enthousiasme de tous ces jeunes gens faisait plaisir à voir : aucun signe de tristesse ou de mélancolie n'était perceptible.

LA SOLIDARITÉ NATIONALE

Les Comités de secours

Le Canton. — Le Comité de secours Breteuil, dans son assemblée générale, a décidé, en cette circonstance, de ne faire partie d'aucune Fédération ou Association et de conserver son entière autonomie comme par le passé. Il remercie la municipalité d'avoir bien voulu la classer parmi les comités de bienfaisance de la ville.

Théâtres et Concerts

FEMINA-CINEMA-GAUMONT. — NOUVEAU PROGRAMME SENSATIONNEL. ACTUALITÉS. BRILLANT. 8 h. 30. 8 h. 45. 9 h. 15. 9 h. 30. 9 h. 45. 10 h. 15. 10 h. 30. 10 h. 45. 11 h. 15. 11 h. 30. 11 h. 45. 12 h. 15. 12 h. 30. 12 h. 45. 1 h. 15. 1 h. 30. 1 h. 45. 2 h. 15. 2 h. 30. 2 h. 45. 3 h. 15. 3 h. 30. 3 h. 45. 4 h. 15. 4 h. 30. 4 h. 45. 5 h. 15. 5 h. 30. 5 h. 45. 6 h. 15. 6 h. 30. 6 h. 45. 7 h. 15. 7 h. 30. 7 h. 45. 8 h. 15. 8 h. 30. 8 h. 45. 9 h. 15. 9 h. 30. 9 h. 45. 10 h. 15. 10 h. 30. 10 h. 45. 11 h. 15. 11 h. 30. 11 h. 45. 12 h. 15. 12 h. 30. 12 h. 45. 1 h. 15. 1 h. 30. 1 h. 45. 2 h. 15. 2 h. 30. 2 h. 45. 3 h. 15. 3 h. 30. 3 h. 45. 4 h. 15. 4 h. 30. 4 h. 45. 5 h. 15. 5 h. 30. 5 h. 45. 6 h. 15. 6 h. 30. 6 h. 45. 7 h. 15. 7 h. 30. 7 h. 45. 8 h. 15. 8 h. 30. 8 h. 45. 9 h. 15. 9 h. 30. 9 h. 45. 10 h. 15. 10 h. 30. 10 h. 45. 11 h. 15. 11 h. 30. 11 h. 45. 12 h. 15. 12 h. 30. 12 h. 45. 1 h. 15. 1 h. 30. 1 h. 45. 2 h. 15. 2 h. 30. 2 h. 45. 3 h. 15. 3 h. 30. 3 h. 45. 4 h. 15. 4 h. 30. 4 h. 45. 5 h. 15. 5 h. 30. 5 h. 45. 6 h. 15. 6 h. 30. 6 h. 45. 7 h. 15. 7 h. 30. 7 h. 45. 8 h. 15. 8 h. 30. 8 h. 45. 9 h. 15. 9 h. 30. 9 h. 45. 10 h. 15. 10 h. 30. 10 h. 45. 11 h. 15. 11 h. 30. 11 h. 45. 12 h. 15. 12 h. 30. 12 h. 45. 1 h. 15. 1 h. 30. 1 h. 45. 2 h. 15. 2 h. 30. 2 h. 45. 3 h. 15. 3 h. 30. 3 h. 45. 4 h. 15. 4 h. 30. 4 h. 45. 5 h. 15. 5 h. 30. 5 h. 45. 6 h. 15. 6 h. 30. 6 h. 45. 7 h. 15. 7 h. 30. 7 h. 45. 8 h. 15. 8 h. 30. 8 h. 45. 9 h. 15. 9 h. 30. 9 h. 45. 10 h. 15. 10 h. 30. 10 h. 45. 11 h. 15. 11 h. 30. 11 h. 45. 12 h. 15. 12 h. 30. 12 h. 45. 1 h. 15. 1 h. 30. 1 h. 45. 2 h. 15. 2 h. 30. 2 h. 45. 3 h. 15. 3 h. 30. 3 h. 45. 4 h. 15. 4 h. 30. 4 h. 45. 5 h. 15. 5 h. 30. 5 h. 45. 6 h. 15. 6 h. 30. 6 h. 45. 7 h. 15. 7 h. 30. 7 h. 45. 8 h. 15. 8 h. 30. 8 h. 45. 9 h. 15. 9 h. 30. 9 h. 45. 10 h. 15. 10 h. 30. 10 h. 45. 11 h. 15. 11 h. 30. 11 h. 45. 12 h. 15. 12 h. 30. 12 h. 45. 1 h. 15. 1 h. 30. 1 h. 45. 2 h. 15. 2 h. 30. 2 h. 45. 3 h. 15. 3 h. 30. 3 h. 45. 4 h. 15. 4 h. 30. 4 h. 45. 5 h. 15. 5 h. 30. 5 h. 45. 6 h. 15. 6 h. 30. 6 h. 45. 7 h. 15. 7 h. 30. 7 h. 45. 8 h. 15. 8 h. 30. 8 h. 45. 9 h. 15. 9 h. 30. 9 h. 45. 10 h. 15. 10 h. 30. 10 h. 45. 11 h. 15. 11 h. 30. 11 h. 45. 12 h. 15. 12 h. 30. 12 h. 45. 1 h. 15. 1 h. 30. 1 h. 45. 2 h. 15. 2 h. 30. 2 h. 45. 3 h. 15. 3 h. 30. 3 h. 45. 4 h. 15. 4 h. 30. 4 h. 45. 5 h. 15. 5 h. 30. 5 h. 45. 6 h. 15. 6 h. 30. 6 h. 45. 7 h. 15. 7 h. 30. 7 h. 45. 8 h. 15. 8 h. 30. 8 h. 45. 9 h. 15. 9 h. 30. 9 h. 45. 10 h. 15. 10 h. 30. 10 h. 45. 11 h. 15. 11 h. 30. 11 h. 45. 12 h. 15. 12 h. 30. 12 h. 45. 1 h. 15. 1 h. 30. 1 h. 45. 2 h. 15. 2 h. 30. 2 h. 45. 3 h. 15. 3 h. 30. 3 h. 45. 4 h. 15. 4 h. 30. 4 h. 45. 5 h. 15. 5 h. 30. 5 h. 45. 6 h. 15. 6 h. 30. 6 h. 45. 7 h. 15. 7 h. 30. 7 h. 45. 8 h. 15. 8 h. 30. 8 h. 45. 9 h. 15. 9 h. 30. 9 h. 45. 10 h. 15. 10 h. 30. 10 h. 45. 11 h. 15. 11 h. 30. 11 h. 45. 12 h. 15. 12 h. 30. 12 h. 45. 1 h. 15. 1 h. 30. 1 h. 45. 2 h. 15. 2 h. 30. 2 h. 45. 3 h. 15. 3 h. 30. 3 h. 45. 4 h. 15. 4 h. 30. 4 h. 45. 5 h. 15. 5 h. 30. 5 h. 45. 6 h. 15. 6 h. 30. 6 h. 45. 7 h. 15. 7 h. 30. 7 h. 45. 8 h. 15. 8 h. 30. 8 h. 45. 9 h. 15. 9 h. 30. 9 h. 45. 10 h. 15. 10 h. 30. 10 h. 45. 11 h. 15. 11 h. 30. 11 h. 45. 12 h. 15. 12 h. 30. 12 h. 45. 1 h. 15. 1 h. 30. 1 h. 45. 2 h. 15. 2 h. 30. 2 h. 45. 3 h. 15. 3 h. 30. 3 h. 45. 4 h. 15. 4 h. 30. 4 h. 45. 5 h. 15. 5 h. 30. 5 h. 45. 6 h. 15. 6 h. 30. 6 h. 45. 7 h. 15. 7 h. 30. 7 h. 45. 8 h. 15. 8 h. 30. 8 h. 45. 9 h. 15. 9 h. 30. 9 h. 45. 10 h. 15. 10 h. 30. 10 h. 45. 11 h. 15. 11 h. 30. 11 h. 45. 12 h. 15. 12 h. 30. 12 h. 45. 1 h. 15. 1 h. 30. 1 h. 45. 2 h. 15. 2 h. 30. 2 h. 45. 3 h. 15. 3 h. 30. 3 h. 45. 4 h. 15. 4 h. 30. 4 h. 45. 5 h. 15. 5 h. 30. 5 h. 45. 6 h. 15. 6 h. 30. 6 h. 45. 7 h. 15. 7 h. 30. 7 h. 45. 8 h. 15. 8 h. 30. 8 h. 45. 9 h. 15. 9 h. 30. 9 h. 45. 10 h. 15. 10 h. 30. 10 h. 45. 11 h. 15. 11 h. 30. 11 h. 45. 12 h. 15. 12 h. 30. 12 h. 45. 1 h. 15. 1 h. 30. 1 h. 45. 2 h. 15. 2 h. 30. 2 h. 45. 3 h. 15. 3 h. 30. 3 h. 45. 4 h. 15. 4 h. 30. 4 h. 45. 5 h. 15. 5 h. 30. 5 h. 45. 6 h. 15. 6 h. 30. 6 h. 45. 7 h. 15. 7 h. 30. 7 h. 45. 8 h. 15. 8 h. 30. 8 h. 45. 9 h. 15. 9 h. 30. 9 h. 45. 10 h. 15. 10 h. 30. 10 h. 45. 11 h. 15. 11 h. 30. 11 h. 45. 12 h. 15. 12 h. 30. 12 h. 45. 1 h. 15. 1 h. 30. 1 h. 45. 2 h. 15. 2 h. 30. 2 h. 45. 3 h. 15. 3 h. 30. 3 h. 45. 4 h. 15. 4 h. 30. 4 h. 45. 5 h. 15. 5 h. 30. 5 h. 45. 6 h. 15. 6 h. 30. 6 h. 45. 7 h. 15. 7 h. 30. 7 h. 45. 8 h. 15. 8 h. 30. 8 h. 45. 9 h. 15. 9 h. 30. 9 h. 45. 10 h. 15. 10 h. 30. 10 h. 45. 11 h. 15. 11 h. 30. 11 h. 45. 12 h. 15. 12 h. 30. 12 h. 45. 1 h. 15. 1 h. 30. 1 h. 45. 2 h. 15. 2 h. 30. 2 h. 45. 3 h. 15. 3 h. 30. 3 h. 45. 4 h. 15. 4 h. 30. 4 h. 45. 5 h. 15. 5 h. 30. 5 h. 45. 6 h. 15. 6 h. 30. 6 h. 45. 7 h. 15. 7 h. 30. 7 h. 45. 8 h. 15. 8 h. 30. 8 h. 45. 9 h. 15. 9 h. 30. 9 h. 45. 10 h. 15. 10 h. 30. 10 h. 45. 11 h. 15. 11 h. 30. 11 h. 45. 12 h. 15. 12 h. 30. 12 h. 45. 1 h. 15. 1 h. 30. 1 h. 45. 2 h. 15. 2 h. 30. 2 h. 45. 3 h. 15. 3 h. 30. 3 h. 45. 4 h. 15. 4 h. 30. 4 h. 45. 5 h. 15. 5 h. 30. 5 h. 45. 6 h. 15. 6 h. 30. 6 h. 45. 7 h. 15. 7 h. 30. 7 h. 45. 8 h. 15. 8 h. 30. 8 h. 45. 9 h. 15. 9 h. 30. 9 h. 45. 10 h. 15. 10 h. 30. 10 h. 45. 11 h. 15. 11 h. 30. 11 h. 45. 12 h. 15. 12 h. 30. 12 h. 45. 1 h. 15. 1 h. 30. 1 h. 45. 2 h. 15. 2 h. 30. 2 h. 45. 3 h. 15. 3 h. 30. 3 h. 45. 4 h. 15. 4 h. 30. 4 h. 45. 5 h. 15. 5 h. 30. 5 h. 45. 6 h. 15. 6 h. 30. 6 h. 45. 7 h. 15. 7 h. 30. 7 h. 45. 8 h. 15. 8 h. 30. 8 h. 45. 9 h. 15. 9 h. 30. 9 h. 45. 10 h. 15. 10 h. 30. 10 h. 45. 11 h. 15. 11 h. 30. 11 h. 45. 12 h. 15. 12 h. 30. 12 h. 45. 1 h. 15. 1 h. 30. 1 h. 45. 2 h. 15. 2 h. 30. 2 h. 45. 3 h. 15. 3 h. 30. 3 h. 45. 4 h. 15. 4 h. 30. 4 h. 45. 5 h. 15. 5 h. 30. 5 h. 45. 6 h. 15. 6 h. 30. 6 h. 45. 7 h. 15. 7 h. 30. 7 h. 45. 8 h. 15. 8 h. 30. 8 h. 45. 9 h. 15. 9 h. 30. 9 h. 45. 10 h. 15. 10 h. 30. 10 h. 45. 11 h. 15. 11 h. 30. 11 h. 45. 12 h. 15. 12 h. 30. 12 h. 45. 1 h. 15. 1 h. 30. 1 h. 45. 2 h. 15. 2 h. 30. 2 h. 45. 3 h. 15. 3 h. 30. 3 h. 45. 4 h. 15. 4 h. 30. 4 h. 45. 5 h. 15. 5 h. 30. 5 h. 45. 6 h. 15. 6 h. 30. 6 h. 45. 7 h. 15. 7 h. 30. 7 h. 45. 8 h. 15. 8 h. 30. 8 h. 45. 9 h. 15. 9 h. 30. 9 h. 45. 10 h. 15. 10 h. 30. 10 h. 45. 11 h. 15. 11 h. 30. 11 h. 45. 12 h. 15. 12 h. 30. 12 h. 45. 1 h. 15. 1 h. 30. 1 h. 45. 2 h. 15. 2 h. 30. 2 h. 45. 3 h. 15. 3 h. 30. 3 h. 45. 4 h. 15. 4 h. 30. 4 h. 45. 5 h. 15. 5 h. 30. 5 h. 45. 6 h. 15. 6 h. 30. 6 h. 45. 7 h. 15. 7 h. 30. 7 h. 45. 8 h. 15. 8 h. 30. 8 h. 45. 9 h. 15. 9 h. 30. 9 h. 45. 10 h. 15. 10 h. 30. 10 h. 45. 11 h. 15. 11 h. 30. 11 h. 45. 12 h. 15. 12 h. 30. 12 h. 45. 1 h. 15. 1 h. 30. 1 h. 45. 2 h. 15. 2 h. 30. 2 h. 45. 3 h. 15. 3 h. 30. 3 h. 45. 4 h. 15. 4 h. 30. 4 h. 45. 5 h. 15. 5 h. 30. 5 h. 45. 6 h. 15. 6 h. 30. 6 h. 45. 7 h. 15. 7 h. 30. 7 h. 45. 8 h. 15. 8 h. 30. 8 h. 45. 9 h. 15. 9 h. 30. 9 h. 45. 10 h. 15. 10 h. 30. 10 h. 45. 11 h. 15. 11 h. 30. 11 h. 45. 12 h. 15. 12 h. 30. 12 h. 45. 1 h. 15. 1 h. 30. 1 h. 45. 2 h. 15. 2 h. 30. 2 h. 45. 3 h. 15. 3 h. 30. 3 h. 45. 4 h. 15. 4 h. 30. 4 h. 45. 5 h. 15. 5 h. 30. 5 h. 45. 6 h. 15. 6 h. 30. 6 h. 45. 7 h. 15. 7 h. 30. 7 h. 45. 8 h. 15. 8 h. 30. 8 h. 45. 9 h. 15. 9 h. 30. 9 h. 45. 10 h. 15. 10 h. 30. 10 h. 45. 11 h. 15. 11 h. 30. 11 h. 45. 12 h. 15. 12 h. 30. 12 h. 45. 1 h. 15. 1 h. 30. 1 h. 45. 2 h. 15. 2 h. 30. 2 h. 45. 3 h. 15. 3 h. 30. 3 h. 45. 4 h. 15. 4 h. 30. 4 h. 45. 5 h. 15. 5 h. 30. 5 h. 45. 6 h. 15. 6 h. 30. 6 h. 45. 7 h. 15. 7 h. 30. 7 h. 45. 8 h. 15. 8 h. 30. 8 h. 45. 9 h. 15. 9 h. 30. 9 h. 45. 10 h. 15. 10 h. 30. 10 h. 45. 11 h. 15. 11 h. 30. 11 h. 45. 12 h. 15. 12 h. 30. 12 h. 45. 1 h. 15. 1 h. 30. 1 h. 45. 2 h. 15. 2 h. 30. 2 h. 45. 3 h. 15. 3 h. 30. 3 h. 45. 4 h. 15. 4 h. 30. 4 h. 45. 5 h. 15. 5 h. 30. 5 h. 45. 6 h. 15. 6 h. 30. 6 h. 45. 7 h. 15. 7 h. 30. 7 h. 45. 8 h. 15. 8 h. 30. 8 h. 45. 9 h. 15. 9 h. 30. 9 h. 45. 10 h. 15. 10 h. 30. 10 h. 45. 11 h. 15. 11 h. 30. 11 h. 45. 12 h. 15. 12 h. 30. 12 h. 45. 1 h. 15. 1 h. 30. 1 h. 45. 2 h. 15. 2 h. 30. 2 h. 45. 3 h. 15. 3 h. 30. 3 h. 45. 4 h. 15. 4 h. 30. 4 h. 45. 5 h. 15. 5 h. 30. 5 h. 45. 6 h. 15. 6 h. 30. 6 h. 45. 7 h. 15. 7 h. 30. 7 h. 45. 8 h. 15. 8 h. 30. 8 h. 45. 9 h. 15. 9 h. 30. 9 h. 45. 10 h. 15. 10 h. 30. 10 h. 45. 11 h. 15. 11 h. 30. 11 h. 45. 12 h. 15. 12 h. 30. 12 h. 45. 1 h. 15. 1 h. 30. 1 h. 45. 2 h. 15. 2 h. 30. 2 h. 45. 3 h. 15. 3 h. 30. 3 h. 45. 4 h. 15. 4 h. 30. 4 h. 45. 5 h. 15. 5 h. 30. 5 h. 45. 6 h. 15. 6 h. 30. 6 h. 45. 7 h. 15. 7 h. 30. 7 h. 45. 8 h. 15. 8 h. 30. 8 h. 45. 9 h. 15. 9 h. 30. 9 h. 45. 10 h. 15. 10 h. 30. 10 h. 45. 11 h. 15. 11 h. 30. 11 h. 45. 12 h. 15. 12 h. 30. 12 h. 45. 1 h. 15. 1 h. 30. 1 h. 45. 2 h. 15. 2 h. 30. 2 h. 45. 3 h. 15. 3 h. 30. 3 h. 45. 4 h. 15. 4 h. 30. 4 h. 45. 5 h. 15. 5 h. 30. 5 h. 45. 6 h. 15. 6 h. 30. 6 h. 45. 7 h. 15. 7 h. 30. 7 h. 45. 8 h. 15. 8 h. 30. 8 h. 45. 9 h. 15. 9 h. 30. 9 h. 45. 10 h. 15. 10 h. 30. 10 h. 45. 11 h. 15. 11 h. 30. 11 h. 45. 12 h. 15. 12 h. 30. 12 h. 45. 1 h. 15. 1 h. 30. 1 h. 45. 2 h. 15. 2 h. 30. 2 h. 45. 3 h. 15. 3 h. 30. 3 h. 45. 4 h. 15. 4 h. 30. 4 h. 45. 5 h. 15. 5 h. 30. 5 h. 45. 6 h. 15. 6 h. 30. 6 h. 45. 7 h. 15. 7 h. 30. 7 h. 45. 8 h. 15. 8 h. 30. 8 h. 45. 9 h. 15. 9 h. 30. 9 h. 45. 10 h. 15. 10 h. 30. 10 h. 45. 11 h. 15. 11 h. 30. 11 h. 45. 12 h. 15. 12 h. 30. 12 h. 45. 1 h. 15. 1 h. 30. 1 h. 45. 2 h. 15. 2 h. 30. 2 h. 45. 3 h. 15. 3 h. 30. 3 h. 45. 4 h. 15. 4 h. 30. 4 h. 45. 5 h. 15. 5 h. 30. 5 h. 45. 6 h. 15. 6 h. 30. 6 h. 45. 7 h. 15. 7 h. 30. 7 h. 45. 8 h. 15. 8 h. 30. 8 h. 45. 9 h. 15. 9 h. 30. 9 h. 45. 10 h. 15. 10 h. 30. 10 h. 45. 11 h. 15. 11 h. 30. 11 h. 45. 12 h. 15. 12 h. 30. 12 h. 45. 1 h. 15. 1 h. 30. 1 h. 45. 2 h. 15. 2 h. 30. 2 h. 45. 3 h. 15. 3 h. 30. 3 h. 45. 4 h. 15. 4 h. 30. 4 h. 45. 5 h. 15. 5 h. 30. 5 h. 45. 6 h. 15. 6 h. 30. 6 h. 45. 7 h. 15. 7 h. 30. 7 h. 45. 8 h. 15. 8 h. 30. 8 h. 45. 9 h. 15. 9 h. 30. 9 h. 45. 10 h. 15. 10 h. 30. 10 h. 45. 11 h. 15. 11 h. 30. 11 h. 45. 12 h. 15. 12 h. 30. 12 h. 45. 1 h. 15. 1 h. 30. 1 h. 45. 2 h. 15. 2 h. 30. 2 h. 45. 3 h. 15. 3 h. 30. 3 h. 45. 4 h. 15. 4 h. 30. 4 h. 45. 5 h. 15. 5 h. 30. 5 h. 45. 6 h. 15. 6 h. 30. 6 h. 45. 7 h. 15. 7 h. 30. 7 h. 45. 8 h. 15. 8 h. 30. 8 h. 45. 9 h. 15. 9 h. 30. 9 h. 45. 10 h. 15. 10 h. 30. 10 h. 45. 11 h. 15. 11 h. 30. 11 h. 45. 12 h. 15. 12 h. 30. 12 h. 45. 1 h. 15. 1 h. 30. 1 h. 45. 2 h. 15. 2 h. 30. 2 h. 45. 3 h. 15. 3 h. 30. 3 h. 45. 4 h. 15. 4 h. 30. 4 h. 45. 5 h. 15. 5 h. 30. 5 h. 45. 6 h. 15. 6 h. 30. 6 h. 45. 7 h. 15. 7 h. 30. 7 h. 45. 8 h. 15. 8 h. 30. 8 h. 45. 9 h. 15. 9 h. 30. 9 h. 45. 10 h. 15. 10 h. 30. 10 h. 45. 11 h. 15. 11 h. 30. 11 h. 45. 12 h. 15. 12 h. 30. 12 h. 45. 1 h. 15. 1 h. 30. 1 h. 45. 2 h. 15. 2 h. 30. 2 h. 45. 3 h. 15. 3 h. 30. 3 h. 45. 4 h. 15. 4 h. 30. 4 h. 45. 5 h. 15. 5 h. 30. 5 h. 45. 6 h. 15. 6 h. 30. 6 h. 45. 7 h. 15. 7 h. 30. 7 h. 45. 8 h. 15. 8 h. 30. 8 h. 45. 9 h. 15. 9 h. 30. 9 h. 45. 10 h. 15. 10 h. 30. 10 h. 45. 11 h. 15. 11 h